L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Journal, No 74 rue Carondelet.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI 10 AVRIL 1891.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commencant le 20 Octobre 1890.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du Depôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées:

Les MARDIS, à l'arrivée du train de 3 h. P. M.
Les JEUDIS, " " " " 3 h. P. M.
Les SAMEDIS, " " " " 4 h. P. M.

Au retour partira de Madisonville:

Les LUNDIS:.....5:30 A. M.
Les MERCREDIS:.....6 A. M.
Les VENDREDIS:.....6 A. M.

Si l'eau et le temps le permettent.

EXCURSIONS:

TOUS LES DIMANCHES à 8 h. A. M.

reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE,
27 mars— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques, pardessus de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santolli, samedi, 11 avril
LA NORMANDIE, Laurent, samedi, 18 avril
LA BOURGOGNE, Lebeut, samedi, 25 avril

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $35, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Rue Carondelet.
M. J. A. BUISSON, cein Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passage.
J. B. DODART.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Cette ligne se compose des steamers suivant:
BROOKLYN, HUDSON.
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Partant mercredi, 15 avril, à 8 A. M. du steamer
HUDSON, Capt. Kemble.
Offre de son quai au pied de la rue Morton
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20
Cette ligne vend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Quai 1 à 6 Rue Carondelet No 41.

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans de Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt de la rue Poydras du Mississippi Valley R. R.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
California Express, daily..8:15 am	New Orleans, Express, daily..7:45 pm
Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Antonio par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec toutes les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau aux St-Charles et Canal et à l'embarcadère du dépôt du Mississippi Valley R. R.
J. GRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Queen and Cresgent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada New-York, Boston, les Monts Adirondack et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Compares notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 6, Fast Line.	No 2, Limited
Part de la N.-Orléans	8:45 a.m.	3:15 p.m.
Arrive à Meridian	4:00 p.m.	9:05 p.m.
Arrive à Akron	7:16 p.m.	11:35 p.m.
Arrive à Birmingham	10:20 p.m.	2:15 a.m.
Arrive à Atlanta	12:47 a.m.	4:13 a.m.
Arrive à Chattanooga	3:50 a.m.	7:00 a.m.
Arrive à Burgin	1:29 p.m.	2:45 p.m.
Arrive à Lexington	2:49 p.m.	3:45 p.m.
Arrive à Cincinnati	6:00 p.m.	6:20 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 St Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent. R. H. GARRATT, Dist. Pass. Agent, Cincinnati, O. New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter souscriptions.

Petit, sans attendre l'achèvement du recensement à M. Albert Baumgarten (New Orleans National Bank)

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

PUNAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement mis au point mon Punaisicide Liquide, destructeur infaillible de l'horrible vermine nommée **punaise**, ainsi que de ses œufs, point gluant.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (qu'on en lise la boîte ci-jointe) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Orléans, No 49, pris Bourbon, le flacon bouteille de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

☞ Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

—En vertu de mon *Copyright*, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Chaque de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. C. TESTUT.

ASSURANCES.

Vingt-quatrième Etat Annuel
DE LA
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1890:

Primes sur incendies	$203,127 23
Primes maritimes	2,513 95
Primes des rivières	1,889 72
	$207,530 90
A ajouter: Primes non expirées de 1889	41,180 13
	$248,711 03
A ajouter: Intérêt, profits et pertes	$29,333 59
Moins salaires et dépenses générales	14,787 48
	13,546 11
Fonds de surplus de 1889	24,476 05
Total	$286,733 19
Pertes payées:	
Sur risques de feu	$85,758 37
Sur risques maritimes	1,863 04
Sur risques de rivières	299 07
	$87,921 08
Réassurances	36,176 64
Primes cédées et commissions	54,577 70
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,602 87
	$185,338 29
Profits bruts	$101,394 90
Réservé:	
Pour primes non expirées	$44,168 67
Pertes d'incendies non payées	11,063 43
Dividende de Juillet 1890	10,000 00
Dividende de Janvier 1891	10,000 00
Fonds de surplus, 1890	25,262 80
	$101,394 90 $101,394 90

ACTIF

Billets pour primes	$155 25
Primes en voie de collection	41,714 14
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	22,820 00
Prêts sur hypothèques	4,100 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	91,144 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	30,378 50
Bons 2ère hypothèque, Wockerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	56,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 14
Argent comptant en banque	24,394 53
	$291,394 90

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Réservé pour primes expirées	44,168 67
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,063 43
Réservé pour dividende à payer cent, janvier 1891	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1890	25,262 80
	$291,394 90

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 9me jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à leur réunion régulière a déclaré un second dividende semestriel de 6 PAR CENT, faisant dix pour cent payé au cour le fonds capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1890, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. F. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
L. GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTIER, GEO. LIEBLICH.
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLEY, D. BERNHARDT,
M. VONDERBANK, EMIL WEBER.
11 janv—1m

Vingt-et-unième Etat annuel
— DE —
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1890:

Primes reçues:	
Sur risques de feu	$234,182 81
Sur risques de marine	2,590 08
Sur risques de rivière	4 818 54
	$241,581 43
A ajouter, primes non acquises de 1889	60,554 00
Primes totales	$302,135 43
A ajouter, intérêts	12,239 03
Revenus	$314,374 51
A déduire, pertes payées:	
Sur risques de feu	$74,459 83
Sur risques de marine	1,295 67
Sur risques de rivières	46 16
Total des pertes payées	$75 831 66
Retour de primes et cancellations	22 106 94
Commissions	36,126 75
Réassurances	22,311 93
Taxes et Licences	2,006 77
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bau des assurances, corps de surveillance et profits et pertes	32,948 81
Déboursés	$191,339 76
	$123,034 75
A déduire:	
Primes non acquises	$58,930 00
Pertes ajustées et non ajustées	38,000 00
	94,930 00
Bénéfice net	$28,104 75

ACTIF.

Argent en caisse	$ 94,348 57
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 123	12,300 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 107	129,470 00
$93,500 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 105	98,580 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 2 0/0 @ 93 1/2	23,375 00
Primes en voie de recouvrement	32,976 75
10 Actions Germania Ins. Co. @ 115	1,150 00
Prêts sur hypothèques	17,780 00
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	3,499 03
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$415,979 35

PASSIF.

Capital	$300 000 00
Dividendes non réclamés	1,944 60
Réserve pour primes non acquises	56,930 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	32,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1891	9,000,00
	$105,874 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 13 janvier 1891.

CHARLES G. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT (3 0/0) pour le second semestre de 1890, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1891.
14 janv—1m

CHARITH.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
ETAT DE LA LOUISIANE, — PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOITSU que ce vingtième jour du mois d'janvier l'année mil huitcent quatre-vingt-onze devant moi, FELIX J. DREYFOUS, notaire, dûment commissionné et assermenté en et pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans y résidant, personnellement ont comparu, les diverses personnes qui ont ci apposé, leurs signatures, et qui ont déclaré que, se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat relativement à l'établissement de banques libres et l'organisation d'institut one de banques, elles se sont entendues et s'engagent par la présente charte à former une même que les personnes qui, à l'avenir, pourraient devenir aures associés, une corporation et un corps constitué ayant les objets et fins ci après indiqués régie par les conventions et les stipulations suivantes:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "**The New Orleans Co-operative Banking Association**", et elle aura pouvoir et autorité de le garder et d'en jouir pendant une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à partir de ce jour.

ARTICLE II.

Le domicile de cette association est fixé et établi en la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE III.

Les objets de cette Association seront de faire des affaires de banque en général, ainsi que les autorise la loi; de procurer des escomptes aux fermiers, marchands et à toutes autres personnes qui y seront admises comme membres après que leur solvabilité matérielle et morale aura été reconnue par le Comité proposé aux admissions.

ARTICLE IV.

Cette association aura le pouvoir d'escompter comptes et billets, ainsi que tout papier établissant une dette de l'un de ses membres; elle recevra des dépôts, aura le pouvoir d'acheter et de vendre des comptes de change du pays; de prêter de l'argent aux membres et à d'autres personnes sur nantissement de propriété foncière ou personnelle, sur des collatéraux ou sur des marchandises; de contracter, poursuivre et être poursuivie en son nom d'incorporation; de plaider ou d'être mise en cour, comparaître, répondre et poursuivre dans toutes les cours de justice et autorités de faire faire et de se servir d'un sceau d'incorporation; de posséder, accevoir, acheter ou transférer sous son nom d'incorporation toute propriété meublée ou immeublée qui sera jugée indispensable pour objets et fins de cette association.

ARTICLE V.

Cette association nomma tels administrateurs et autres officiers qui seront nécessaires et fixera leurs traitements ainsi que ceux de toutes autres personnes en son emploi. Elle aura le pouvoir d'adopter les réglements qui lui seront jugés conformes à la loi et aux dispositions de ces actes d'incorporation et de dresser tous autres actes et de faire tout ce qu'il lui faudra pour mener à bien les fins en vue desquels l'association est organisée.

ARTICLE VI.

Le fonds capital de cette association sera de cent mille dollars ($100,000) divisés en quatre milles tions de vingt-cinq ($25) dollars chacune, payables en sommes de cinq dollars par action; le premier paiement devant être fait lorsque on s'enrôlera l'acte d'incorporation; les autres paiements, au chaque mois suivant jusqu'à ce qu'ils soient tous payés. Tout souscripteur pourra à n'importe quel moment payer en totalité sa souscription.

ARTICLE VII.

Il sera également émis par cette association quatorze actions qui porteront le nom "d'Actions de Fondateur", qui seront considérées comme pleinement payées. Ces actions sont émises aux fondateurs de l'association comme compensation des services rendus et d'argent par eux déposé pour l'organisation de l'association, et seront différées également comme un bonus parmi les fondateurs de l'association, et elles indiquent le taux de profit auquel les dites actions ont été reçues et ne porteront aucun intérêt fixe; mais participeront aux profits nets de l'association de la façon dite ci après. Ces actions porteront aux lieu noms et prénoms des fondateurs et seront transférables par un simple endossement.

ARTICLE VIII.

Tous les pouvoirs incorporés de cette Association seront exercés par un Conseil d'Administration composé de huit actionnaires, chacun ayant certain nombre d'actions en son nom, qui sont dont il sera l'un des membres, au moins dix actions de ladite Association. Le dit Conseil élira un Président et un Vice-Président de son sein. Le Conseil d'Administration sera choisi tous les ans à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, à la maison de banque de l'Association, le troisième mardi de janvier de chaque année, commençant en l'année 1892, assemblée dont il sera donné avis trois semaines au moins au préalable dans un journal français, un journal anglais et un journal allemand de la ville; élection pour laquelle quatre juges ne faisant partie à ce moment d'aucun comité seront désignés par le Conseil d'Administration pour compter et vérifier les votes donnés. Le vote se fera par scrutin; et à ce te élection, la personne recevant une majorité des suffrages sera déclarée dûment élu et tout de suite entrera en fonctions. Au cas où il n'y aurait pas d'élection le jour fixé le conseil d'administration fera tenir une élection aussitôt que possible ainsi qu'il est pourvu plus haut. Une fois choisi ce nombre de membres du Bureau d'administration n'annulera pas cette charte, mais le Bureau en fonctions y demeurera jusqu'à ce que son successeur ait été choisi et ait reçu son mandat. Chaque actionnaire aura le droit de voter personne en par procuration de déposer un vote pour chaque action qu'il aura. Le dit Bureau nommera un caissier, tous autres employés qu'on jugera nécessaires seront choisis par le Président avec le consentement du Bureau d'Administration. Le dit Bureau fixera le traitement de tous les officiers, commis et employés de cette association, et exigera de ceux-ci un cautionnement qu'il jugera convenable; il rédigera et adoptera des réglements pour la gouverne de l'association et l'expédition des affaires; il fixera ou les modifiera ou les amendera à son gré. Le dit Bureau en le Président avec l'avis et l'assentiment du Bureau, comme il est dit plus haut, aura aussi le pouvoir de remplir toute vacance causée par décès, démission ou autrement. Aucune délibération, aucune résolution ne pourra être adoptée par le dit Bureau sans la présence d'au moins quatre membres et le Président ou le Vice-Président. Les admis intéressés décideront toutes les questions du ressort de l'association qui ne seront pas spécialement confiées au Comité d'Admission.

ARTICLE IX.

Le Président ou celui qui agira à sa place, sera la personne à qui devront être adressées toutes assignations ou avis légaux.

ARTICLE X.

Le nombre des actions placées s'élève à 4,000. Les quatorze actions de fondateurs dont il est parlé plus haut sont de droit échues aux personnes dont voici les noms: P. M. Schneidau, A. Walz, Joseph Duqueane, E. S. Mannsell, J. E. Richard, C. Madsell, L. Delezaal, A. F. Himel, F. D. Chrétien, Louis Burthe, G. Durel, W. M. Lonsdale et Charles E. Wermuth.

ARTICLE XI.

Les actions de cette association seront propriété personnelle et participeront pour (25) vingt cinq pour cent aux profits nets de l'association, payables semi-annuellement. Elles seront transférables dans les livres de l'association de la façon qu'indiqueront les réglements; mais aucun actionnaire ne sera responsable des dettes de cette association ou de ses contrats, pour une somme excédant celle non payée sur ses actions.

ARTICLE XII.

Cette association aura le droit d'augmenter son fonds capital d'une somme n'excédant pas un million ($1,000,000) de dollars en se conformant aux lois de l'Etat; elle pourra aussi apporter à cet acte toutes les modifications, altérations et additions qu'elle jugera nécessaires, lesquelles devront être soumises et adoptées à une assemblée générale des actionnaires tenue après trente jours d'avis publié ainsi qu'il est pourvu plus haut dans un journal de chacune des langues française, anglaise et allemande, avec l'approbation des deux tiers des actionnaires et exécutées, enregistrées et publiées comme l'exige la loi.

En cas d'une augmentation du fonds capital ainsi qu'il est pourvu, les actionnaires auront le privilège durant les trente jours ci-dessus mentionnés de prendre les actions additionnelles dans la proportion des actions à eux appartenant relativement au fonds capital de la corporation antérieurement à l'augmentation; et toute action non prise à l'expiration de ce délai, pourra être disposée par le Bureau d'Administration au profit de la corporation à un taux non moindre que la valeur au pair.

ARTICLE XIII.

Toute personne désirant devenir membre de cette association doit adresser une demande pour un crédit spécifique au président, donnant son nom, surnom, profession et domicile et le président transmettra la dite demande au Comité d'Admission, avec telles observations sur celui-ci qu'il jugera utile de faire pour le bien de l'association. Sur un rapport favorable du Comité d'Admission, la personne faisant pareille demande sera admise comme membre, avec tel crédit qui aura été recommandé par ledit Comité d'Admission, et elle sera tenue de prendre connaissance des réglements de l'association et de

L'ABEILLE

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
— DE LA —
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Editionhebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

L'ABEILLE

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime.

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemin de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU AT STALLS
73....CHARTRES....73

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 9 avril 1891.

COMPTOIR D'ESCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Aujourd'hui	Hier
Jusqu'ici coton-balles	$9,274,974 00	$935,809 00
Même temps, année dernière	9,080,439 00	1 238,238 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 @ 4 50; 20-marcs, $4 00@4 70; 20-francs, $3 80 @3 90; doublons espagnols, $15 40@15 00; doublons mexicains, $15 40@15 00; 20-pesetas espagnols, $4 70@4 80; 20-pesos, mexicain, $19 40@19 00; or mauité américain, 90@95c.; or léger américain, 67@90c.; dollars mexicains, 72½@73; sols péruviens, 75@76; pesos chiliens, 75@76; argent mauité américain, 90@95c. par oz; 6-francs, 95@95c.; argent anglais, par £, $4 00@4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 19¼@19¾; rolschmarcs, billets, 22@24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—L'argent continue on de mande modérée et facile.

Paier exceptionnel	—@8
de 1 à 3 mois	—@8
Prêts sur garanties collatérales	5@7
Time de 60 à 90 jours	5@7
Papier hypothécaire	—@8

New-Yorkcitation de l'argent 0 0/0.

Londres—Taux de l'escompte d'Angleterre 3 0/0; consols 96 7/16 à 96⅝; U. S. 4's 128¾.

Paris—Rentes 95.05c.

Argent en lingots (par oz fin) — Londres 44⅝; New York 97⅝; Nlle-Orléans 98.

CHANGE.

HEIRCHANDRES—95 1/16
Le STERLING est inactif.
Commercial (60 jours)..... 485¼
Traites de banques (60 jours)..... 487½
Les FRANCS sont inactifs.
Francs de commerce (60 jours)...5.20
Traites de banques (60 jours)...5.16¼
Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est inactif.
Traites de commerce 25c. de prime.
Traites de banques pair 81 prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.

8 actions Merchants Ins. Co	50
10 actions Crescent City Gas	84
35 actions CS Slaughterhouse Co	56
$2,500 Bons à prime	158⅝
$5,120 Bonds prime	158¼

Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.

$1,500 Louisiana 4	90¼
$2,000 Extended Crossman	107¾

Appel de 2 P. M.

$7,000 Bons à prime	158¼
10 actions N. O. Insurance	129½
10 actions N. O. Ins. Association	30

Après l'appel de 2 P. M.

50 actions CS Slaughterhouse Co	56
35 actions CC Slaughterhouse Co	55⅝
$1,000 Bons à prime	158¼

Sales Unlisted Securities.
Georgiana—100 actions à 15c.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American National	100	112	115
Bank of Commerce	100	164	174
Canal & Banking	100	165	171
Citizens'	100	65½	70
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	....	....
Illinois National	100	205	....
Louisiana National	100	....	....
Metropolitan	100	....	....
Mutual National	100	119	....
N. O. National	100	200	....
People's	50	121	122
Southern National	100	117	121½
State National	100	....	....
Union National	100	134	137½
Traders'	....	10	11
Whitney National	100	....	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent City	100	72½	75½
Firemen's	50	49	50½
Germania Ins. Co	100	130	140
Hibernia Ins	100	....	....
Home Ins	100	....	....
Lafayette	50	76	....
Merchants Mutual	100	58½	61½
Mechanics' and Traders	100	134½	....
New Orleans Ins	20	19½	20½
New Orleans Ins. Co	100	80½	86
Sun Mutual Ins	100	....	....
Southern Ins. Co	100	112	114½
Teutonia	100	138	....
Actions des rues urbaines.			
Carrollton	100	115½	116½
Crescent City	100	91	93½
Canal and Claiborne	40	....	....
New Orleans City	100	123	125
Orleans Ins. Co	100	67	70
St-Charles Street	50	89½	90½
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	55½	56½
Imp. Bonded Warehouse	100	....	....
Jefferson City Gas Light Co	100	51	90
Louisiana Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man. Co	50	50	1
Metairie Cem'y Ass	100	....	....
N. O. Gas Light Co	100	....	102½
N. O. Waterworks Co	100	86	90
N. O. Brewing Ass	100	129½	130
N. O. Cold Storage Co	100	....	....
Sugar Shed Co	100	....	37
Consolidated Ice Light Co	100	....	....
Standard Guano & Chem. Co	100	....	....
Standard Fireless Eng. Co	10	17½	20
Graham P. S. Co	10	....	....
Renetta Gravel	100	....	....
French Opera Association	250	....	....
Jockey Club	100	....	....
M. L. R. R.	....	....	....
Comb. T. Road	....	....	....
Varis. Theatre	....	....	....
Take Ferry Co	....	....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's	....	90½	91½
Louisiana 8's	....	....	....
Bons de ville.			
Premiums	....	158	158¾
Premium drawn number	....	105	....
Privileges on Premiums	....	....	....
Consolidated 6's	....	....	....
Consolidated 4's, Crossman	....	102½	104
Extended 6's, Consol	....	....	....
Extended 6's, Consol Crossman	....	107½	108½
Extended 6's, Carrollton	....	107	107½
Extended 6's, Hope Street	....	....	....
Extended 6's, Waterworks	....	....	....
Extended 6's, Park	....	....	....
City 6 per cent certificates	....	101½	103
Consolidated compons	....	101½	....
City 5's	....	102	103
City 7's, old	....	....	....
City 7's, new	....	....	....
City 7's, gold	....	....	....
Houston Funding	....	....	....
Houston Reg. Coup	....	....	....
Bons divers.			
United States 4's	....	121½	....
Canal and Clath. St. R. R. mort	....	110	....
Jackson R. R. 2d mort. coup	....	....	....
Jackson R. R. 2d mort. debt	....	....	....
Cotton Exchange Stock	....	215	230
Produce Exchange Stock	....	....	....
Board of Trade Stock	....	....	....
Mech., Dealers and Lumb. Ex	....	40	55
Sugar Exchange	....	115	....
Morgan's L. and T. R. R. 7's	....	123	125½
Morgan's L. and T. R. R. 6's	....	112	115
New Orleans Gas bonds	....	....	....
Tex. & Pacific R. R. 1st gold mort	....	80	....
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort	....	20½	....
St Charles Hotel Co. mort	....	....	....
Crescent City RR. 1st (1897)	....	....	....
Crescent City RR. mort	....	103	....
N. O. City Railroad Co. mort	....	119½	173
Carrollton RR. Co. mort. (1892)	....	....	....
Carrollton RR. Co. mort (1902)	....	111	....
N. O. Brewing Association bonds	....	107½	108½
N. O. Waterworks Co. 1st mort	....	121	125
Louisiana Ice Man. Co. 1st mort	....	92½	....
Louisiana Ice Man. Co. 2d mort	....	....	....
Louisiana Ice Man. Co. 3d mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 1st mort	....	....	....
La. Elect. Light Co. 2d mort	....	....	....
Levee S. Cotton Press mort	....	....	....
Cotton Exchange 1st mort	....	103	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants, ordinary, 1884	....	61	....
State Warrants, ordinary, 1885	....	25¼	....
State Warrants, ordinary, 1886	....	25	....
State Warrants, ordinary, 1887	....	....	....
State Warrants, ordinary, 1888	....	78	88
Police certificates	....	55	75
School certificates	....	....	30
City scrip, old	....	90	....
City scrip, new	....	55	....
Jan. int. cert. on State consols	....	15	....
Certificats dûs en vertu de l'acte 93 de 1880	....	....	....
Unpaid State coupons No 12	....	6	....
Unpaid State coup. prior to No 12	....	15	30
State school warrants	....	15	30
United Securities.			
Georgiana	....	10	14
Rescue	....	5.55	65

MUNN & CO. 361 BROADWAY NEW YORK
ESTABLISHED 1846
PATENTS
After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.
Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.
Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most industrial newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.
This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.
If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.
Handbook about patents mailed free.

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Un Bulletin Financier,
Un Bulletin Commercial.
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemin de fer.
Les jours de départ des bateaux à vapeur.
A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.
Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; one month, 50 cts.

FEUILLETON

No 43. Commencé le 18 février.

EN DÉTRESSE!

—PAR—

JULES MARY.

TROISIÈME PARTIE

LES HUMBLES.

VI

(Suite.)

Ainsi, il tenait l'honneur de Bérengère et de Clotilde et il pouvait cet honneur, le détruire d'un mot!

Et il retrouvait du même coup, la considération....

Du même coup, il lavait le nom de son père de toute flétrissure!

Oui, son devoir était là....

Son père, du fond de sa tombe, le lui criait.

—Venge-moi.... Venge-moi donc!

Ah! comme il les comprenait, les tristes et cruelles luttes qui s'étaient livrées dans le cœur de Daniel et de